

Rapport d'un délégué du Conseil Intercommunal des Taxis
au Conseil communal
de la Ville de Pully : exercice 2024-2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le conseil intercommunal des taxis s'est réuni pour la deuxième fois en date du 21 mai 2025, dans une des salles de la caserne des pompiers à Lausanne. Cette séance était la deuxième de l'année et ce après celle du 2 octobre 2024. Dans laquelle le budget 2025 a été approuvé.

La Présidente a ouvert la séance en saluant les délégués présents et le nombre de ceux-ci a permis d'atteindre le quorum.

L'ordre du jour n'ayant demandé aucune modification, il a été de ce fait accepté

Lors de cette séance le procès-verbal de la séance du 2 octobre a été approuvé. Le point suivant de l'ordre du jour était l'assermentation d'un nouveau délégué de la commune de Belmont.

Point 5 : Préavis No 13 (2021-2026) compte de l'exercice 2024. Dans lequel il y a eu de nombreuses questions après la lecture de celui-ci. Une fois les réponses aux questions données, le vote a été remporté à l'unanimité.

Point 6 : Préavis No 14 Rapport de Gestion. Après lecture du rapport, aucune question n'a été posée, le vote a lui aussi été remporté à l'unanimité.

Prise en considération du postulat (neutralité carbone des taxis, quels délais et mesures ?)

Un membre de la commission chargée d'examiner ce postulat, propose de suivre ses recommandations, à savoir la prise en considération du postulat et de le renvoyer au Comité de Direction pour étude et rapport.

Plusieurs questions ont été posées. Notamment pourquoi le communiqué de presse a été publié le 12 mai, soit avant notre séance du 21 mai. Monsieur Hildebrand, Directeur

du Comité de Direction a répondu très ouvertement. Les raisons qui ont poussé à émettre cette information publiquement avant que la commission puisse la voter et ce comme différentes réponses (qu'ils étaient face à un dilemme) et qu'ils devaient répondre rapidement à la pressante pression des chauffeurs de taxis. Le Directeur a justifié cette décision par le fait que le comité de Direction peut prendre aussi des décisions urgentes.

Pour précision, le communiqué de presse informe qu'une prolongation est accordée d'ici au 1^{er} juillet 2030, date où tous les taxis devront obligatoirement être équipés de moteurs électriques.

Pour rappel cette prolongation est due comme par exemple, au nombre insuffisant de bornes électriques, mais aussi à l'investissement conséquents du rachat d'un nouveau véhicule pour les chauffeurs.

Décision.

La parole n'est plus demandée, la décision de renvoyer le postulat au Comité de Direction est acceptée par 20 oui, 1 non et 1 abstention.

Motion, postulat, interpellation

RAS

Divers

Monsieur Hildebrand communique les statistiques des contrôles de la brigade des taxis. 17 contrôles ont été effectués (4 de nuit et 13 de jour). La brigade a pratiqué 37 dénonciations. Les autres corps de police ont pratiqué 21 dénonciations.

La parole n'étant plus demandée, La Présidente de la Commission (Madame Masméjan) clôt la séance 19h43.

Bertrand Galley rapporteur, 19 juin 2025